

INFORMATION DE FACTURATION

Société	
Rue + N°	
Code Postal + Ville	
N° TVA	
Nom de Contact	
Fonction	
Email	
Téléphone	
GSM	
Numéro de PO	
Nom de votre entreprise lors de l'événement	

COMMANDE BILLETS VIP | ALLIANZ MEMORIAL VAN DAMME

Formule VIP	Date	N°	Prix p.p. (hors TVA)	Total
Memorial Village - Walking Dinner (à partir de 2 personnes - Table privée à partir de 10 pers.)	8 septembre 2023		€ 295	
Memorial Village - Seated Dinner (par table de 10 pers.)	8 septembre 2023		€ 295	
Memorial Village - Private Box (à partir de 40 pers.)	8 septembre 2023		€ 295	
Upgrade catégorie de vos billets en tribune:	8 septembre 2023			
Billet standard Allianz Memorial Van Damme:	8 septembre 2023			

Seated Dinner avant ou après le meeting:	Avant		Après	
--	-------	--	-------	--

*Walking Dinner = avant le meeting

TOTAL
(hors TVA)

+8€
administration

DATE

SIGNATURE

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GRACIAS NV

ARTICLE 1. Champ d'application

Sauf dérogations écrites convenues entre les parties et sans préjudice d'éventuelles conditions particulières convenues dans un contrat séparé, la prestation de services par GRACIAS NV, à laquelle le présent bon de commande se réfère, s'effectue aux conditions suivantes.

Les conditions générales de vente l'emportent sur toutes les conditions autres ou contraires du client, même si elles sont communiquées postérieurement. Ces conditions prévalent sur et sont complétées par les conditions telles que stipulées sur la facture de GRACIAS NV.

Elles sont considérées comme acceptées par le client, sauf contestation écrite, motivée et recommandée de la part de ce dernier dans les cinq jours calendrier suivant la réception. La nullité éventuelle d'une des présentes dispositions n'influence en aucun cas l'applicabilité des autres dispositions.

ARTICLE 2. Modification unilatérale

GRACIAS NV se réserve le droit de modifier unilatéralement ces conditions générales. Elle en informera le client par écrit. Le client a le droit de résilier le contrat sans frais dans les 30 jours calendrier suivant la notification de ce changement. Sinon, il sera considéré comme ayant accepté les conditions générales modifiées.

ARTICLE 3. Commande - Offre

Seule une offre écrite de GRACIAS NV est valide. La durée de validité de l'offre est limitée à 30 jours. Le contrat n'est conclu qu'après acceptation de la commande du client par GRACIAS NV.

ARTICLE 4. Représentation

Le client est valablement représenté par le signataire du bon de commande.

ARTICLE 5. Propriété intellectuelle

GRACIAS NV reste le titulaire unique des droits de propriété intellectuelle sur ses créations et organisations. La prestation, quelle qu'elle soit, demeure la propriété de GRACIAS NV, jusqu'à son paiement intégral.

ARTICLE 6. Prix

Les prix qui figurent sur les factures émises par GRACIAS NV sont libellés en euros, taxes non comprises. Les prix s'entendent toujours hors TVA, sauf indication contraire. Le risque de change est à charge du client.

En cas d'augmentation du prix de certains produits sur lesquels GRACIAS NV n'a elle-même aucune influence, les prix peuvent être ajustés en conséquence.

ARTICLE 7. Paiement

Les factures sont payables sur le compte de GRACIAS NV indiqué sur les factures. Sauf spécification contraire, les factures sont payables sous 30 jours. Lors de l'achat de tickets ou tickets V.I.P., ces tickets ne seront envoyés au client qu'après réception du paiement intégral par GRACIAS NV.

ARTICLE 8. Retards de paiement

En cas de retard de paiement à la date d'échéance, le montant de toute facture émise par GRACIAS NV sera augmenté, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité conventionnelle forfaitaire et irréductible de 20 % et d'un intérêt de 1 % par mois de retard entamé, calculé à partir de la date d'échéance.

ARTICLE 9. Aucun droit de rétractation.

Il n'y a pas de droit de rétractation et le consommateur ne dispose pas du droit de renoncer à l'achat. Bien que l'article VI.47 du Code de droit économique prévoit, pour la vente à distance, un délai de 14 jours civils endéans

lequel le consommateur peut renoncer à l'achat, ce droit de rétractation n'est pas applicable à la vente des services de GRACIAS NV, en vertu de l'article VI.53.12° du Code de droit économique.

ARTICLE 10. Annulation

Toute annulation d'une commande par le client doit s'effectuer par écrit. Elle n'est valable qu'après avoir été acceptée par écrit par GRACIAS NV, cette dernière n'y étant à aucun moment contrainte. En cas d'annulation d'une commande jusqu'à 2 mois avant la date d'exécution des services, le client devra s'acquitter d'une indemnité équivalant à 50 % des services annulés. Si le client souhaite annuler moins de 2 mois avant l'évènement pour lequel les services sont fournis, il devra s'acquitter d'une indemnité quivalant à 100 % des services annulés.

ARTICLE 11. Annulation de l'Évènement

1. Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure ou d'une cause indépendante de sa volonté, GRACIAS NV se trouve dans l'impossibilité d'exécuter une commande acceptée ou de le faire dans le délai de livraison fixé, elle a le droit de résilier le contrat sans être redevable d'aucune indemnité.

Tout évènement qui survient en dehors de la volonté et du contrôle des parties et que les parties ne pouvaient raisonnablement pas prévoir au moment de la conclusion du contrat constitue un cas de force majeure. Les parties reconnaissent expressément qu'entre autres choses, les circonstances suivantes constituent des cas de force majeure : des conditions météorologiques extrêmes, une grève, des interruptions au niveau de l'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication, un attentat, une menace terroriste, etc.

2. Décisions de l'organisateur de l'Évènement

Si GRACIAS NV ne peut fournir ses services à la suite de décisions propres à l'organisateur de l'Évènement auquel les services se rapportent et qui ne résultent pas d'un cas de force majeure dans le chef de l'organisateur, le montant déjà payé pour les services sera remboursé et cela, conformément aux dispositions stipulées dans les conditions générales de l'organisateur.

ARTICLE 12. Responsabilité

GRACIAS NV ne peut, sauf préméditation, être tenue responsable de la non-exécution ou de l'exécution tardive d'un service accepté à la suite d'une erreur commise par un de ses employés ou sous-traitants ou à la suite d'une erreur commise par le client. La responsabilité de GRACIAS NV pour tout dommage direct ou indirect occasionné lors de l'exécution d'une commande acceptée par elle, est toujours exclue, sauf en cas de préméditation. Si dans l'improbable éventualité où GRACIAS NV serait tenue de s'acquitter d'un dédommagement, pour quelque raison que ce soit, ce dédommagement se limiterait en tout état de cause au montant du dommage direct établi, à l'exclusion de tout autre dommage. Le dédommagement ne dépassera en aucun cas le prix faisant l'objet du contrat.

GRACIAS NV n'est qu'un intermédiaire, et non l'organisateur de l'Évènement. Sa responsabilité se limite donc à cela.

ARTICLE 13. Utilisation des tickets

Les tickets livrés sont et restent la propriété exclusive de GRACIAS NV. Toute contrefaçon ou imitation sous quelque forme que ce soit et avec n'importe quel procédé est strictement interdite. Sous réserve de l'autorisation écrite préalable de GRACIAS NV, tout usage commercial du nom ou du logo de l'évènement est strictement interdit et il n'est pas autorisé de commercialiser par ailleurs les tickets livrés. Il est donc interdit de revendre les billets à des tiers ou d'organiser des concours ou de mettre sur pied des actions commerciales, d'offrir les

billets à des fins commerciales – de quelque manière que ce soit – ou faire usage des billets, du nom ou du logo de l'évènement pour l'organisation de propres formules VIP. GRACIAS NV a le droit d'invalider les billets revendus ou commercialisés par un autre biais et peut refuser l'accès à l'évènement aux détenteurs de tels billets, sans aucune forme de dédommagement pour l'acheteur ou le détenteur, qu'il soit initial ou ultérieur.

ARTICLE 14. Plaintes

Aucune réclamation concernant les services ne sera acceptée si elle n'est pas adressée par courrier recommandé à GRACIAS NV, Schoebroekstraat 8, 3583 Paal-Beringen, dans les 8 jours calendrier suivant la prestation de services ou la découverte d'un défaut/vice préexistant. À défaut, la prestation de services sera considérée comme acceptée.

ARTICLE 15. Obligations

GRACIAS NV met tout en oeuvre pour exécuter ses obligations contractuelles et satisfaire aux attentes du client. Cependant, elle n'est tenue que par une obligation de moyens.

ARTICLE 16. Données personnelles

Le client autorise GRACIAS NV à recueillir toutes les données personnelles échangées dans le cadre de la relation entre les parties et à les conserver dans un fichier à des fins commerciales et administratives et en vue de l'envoi de mailings directs par GRACIAS NV et les entreprises associées. GRACIAS NV veillera à ce que toutes les formalités légales soient remplies et à ce que les personnes concernées bénéficient, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, du droit d'accès aux données traitées et à leur correction. Sauf opposition formelle du client, les données peuvent être transmises à des tiers.

ARTICLE 17. Solidarité

Dans le cas de plusieurs clients, ils sont conjointement et solidairement responsables de leurs obligations diverses et sont supposés avoir renoncé aux avantages du partage et de la contestation.

ARTICLE 18. Modalités d'exécution

Le risque lié au transport et les frais de port et de livraison sont exclusivement à charge du client.

ARTICLE 19. Délai d'exécution

Seuls les délais indiqués par écrit par GRACIAS NV sont contraignants. Ces délais seront, en tout état de cause, prolongés en cas de force majeure, de modification de la commande par le client, de retard dans la transmission d'informations et/ou de documents par le client ou de retard de paiement.

ARTICLE 20. Droit applicable

Les accords conclus entre GRACIAS NV et le client sont soumis au droit belge. Tous les litiges relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement du siège social de GRACIAS NV. Le fait de tirer des effets sur le client n'opère ni novation ni dérogation à cette clause.